



## Réunion DSC et DSC Adjoint

### Description

Le 08 décembre 2017, la Drh est composée d'Eric AZZENEAU, Sandrine PICOT, Fabrice SANVOISIN

C'est un moment de partage et d'échange, on vous remercie du travail que nous avons construit ensemble.

Un rappel de 2017:

- ? Équipier Client avec un cadre valorisant, de retravailler avec les équipes de Formations, reconnaître le métier, revaloriser les échelons/niveaux....
- ? Concernant les inventaires nous allons relancer du bon sens..
- ? Négociation Annuelle Obligatoire
- ? Prime de Progrès
- ? animateur Commerce et Rémunération
- ? Egalité Professionnelle
- ? Techniciens
- ? Elections Professionnelles
- ? Aménagement du temps de travail
- ? Finalisation du transfert Sav vers Solvaréa

Concernant, le contrat de génération, il sera valable jusqu'en 2019. Suite aux nouvelles dispositions législatives, on pourrait envisager de mettre certains articles de cet accord dans l'accord Gestion Prévisionnelle Emplois et Compétences.

A réfléchir !!

Pour les Elections Professionnelles, la DRH se pose la question de l'UES et c'est quoi la position de l'entreprise.

Nous n'avons pas encore de position de l'entreprise sur ce point. On doit étudier ce dossier et il faut que l'on en reparle entre nous.

En 2018, nous aurons des dossiers à étudier.. Voici le calendrier prévisionnel des divers réunions :

- UES,droit syndicale 18 janvier, 08 février, 08 mars
- Vote électronique 19 janvier, 09 février
- Protocole Pré Electorale 21 février, 09 mars, 23 mars
- Négociation Annuelle Obligatoire 22 février,30 mars, 20 avril
- Technicien 1 février, 15 mars
- Animateur Commerce Vendeur (après-midi) le 27 mars et le 19 septembre
- Gestion Prévisionnelle Emplois et Compétences 04 avril, 07 juin, 13 Septembre
- Prévoyance 12 septembre
- DSC et DSC Adjoint 02 février, 06 avril, 06 juin,14 septembre,18 décembre
- CCE ou CSECCE 29 mars, 04 et 05 juillet , 30 novembre

## **Il reste une réunion à planifier celle de la commission de suivi de l'accord Équipier Client**

Les dates 2018, des commissions de suivi du CCEUES:

- Economique 16 mars,21 Juin, 20 novembre
- Prime de Progrès 27 Mars (matin)
- Prime de Progrès 20 juin
- Prime de Progrès 19 décembre
- Prime de Progrès 19 septembre (matin)
- Formation 05 avril, 24 mai, 05 et 25 octobre
- Egalité Professionnelle 25 Mai
- Service 30 mai, 08 novembre
- Risques Pscho Sociaux 31 mai, 27 septembre
- Logement 09 novembre

Une discussion sur le BSI et aussi sur la simplification de la fiche de paie par le biais d'un support.

La Drh transmet l'accord relatif à l'éligibilité des Techniciens magasin au Bonus Satisfaction Client (NPS).

La CFTC l'avait demandée depuis longtemps, même si nous n'avons pas pu avoir le rétroactif souhaité, on avance.C'est déjà un premier pas sachant que les réunions pour cette filière ne sont pas encore terminées.

### **La CFTC signe cet accord.**

Le Bonus Satisfaction Client sera mis en place pour les Techniciens magasin, en application du présent accord,à compter du 1er Décembre 2017.